



Compte-rendu de la visite de la délégation libanaise dans le cadre du *Programme Concerté Liban*

les 27 et 28 septembre 2011

Journée du mardi 27 septembre

1. Réunion à la Mairie de Paris, de 10h30 à 12h30

Etaient présents

- La délégation libanaise composée de :

M. Bilal HAMAD, maire de Beyrouth
M. Rachid ACHKAR, adjoint au maire de Beyrouth
M. EL HAGE HAMMOUD, conseiller du maire de Beyrouth
M. Abdel Salam EL KHALIL, vice-président de Ghobeyre
M. Ziad HAWAT, maire de Jbeil-Byblos
M. Nader GHAZAL, maire de Tripoli
M. Joseph DIAB MAALOUF, maire de Zahlé
M. Béchir ODEIMI, représentant de CGLU/Directeur du BTVL
M. Sami MENKARA, ancien ministre, conseiller au CGLU/BTVL

- Les élus français :

M. Jean Paul BACHY, président de la commission internationale ARF
M. Jacques J.P MARTIN, président de la conférence métropolitaine, maire de Nogent-sur-Marne
Mme Nicole FEIDT, maire de Toul, présidente du groupe de travail affaires internationales de l'AMF,
M. Louis Le PENSEC, président de l'AFCCRE
M. Jean-Michel DACLIN, président du groupe-pays Liban de CUF, chef de file du "programme concerté Liban », maire adjoint de Lyon
M. Pierre SCHAPIRA, maire adjoint de Paris
Mme Thérèse-Marie THOME, maire adjointe de Nogent-sur-Marne

Accueil par M. Schapira,

Rappel du contexte par M. Daclin :

Cette rencontre s'inscrit dans le « programme concerté » franco libanais. Deux grands axes dans ce projet.

Le 1^{er} axe : « politique et communication » où comment mobiliser les partenaires politiques français et libanais tant aux niveaux locaux que nationaux sur les questions de décentralisation.

Le 2^{ème} axe : organisation de deux séminaires techniques (1^{er} semestre 2012) sur des thématiques identifiées par les élus libanais ou comment démontrer par l'exemple la plus value d'une gestion décentralisée des services publics

La venue des Maires libanais a pour objectifs de :

- Faire des propositions pour structurer le dialogue entre élus français et libanais ;

- Faire des propositions pour appuyer le Comité des Maires dans sa relation avec le gouvernement central (au niveau de la loi municipale, au niveau de la décentralisation...);
- Préparer les Assises de la Coopération décentralisée franco-libanaise (prévues en septembre 2012 au Liban),
- Avancer sur les aspects thématiques et d'organisation des séminaires techniques du programme concerté (1er semestre 2012)

Ce premier temps de rencontre à la Mairie de Paris est essentiellement politique : des élus locaux libanais et français échangent sur les conditions de réussite d'une décentralisation.

M. Hamad le Maire de Beyrouth rappelle les différentes étapes de la mobilisation des élus libanais et leur démarche de dialogue avec les représentants de l'Etat libanais.

- Réunions de mobilisation des élus locaux libanais pour répondre aux « 100 questions » (6 réunions en mai 2011) sur la décentralisation administrative du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et atelier de restitution des propositions politiques collectives (juin 2011) en présence des partenaires européens, dont la France à Zouk Mikael.

- Rencontre du Comité des Maires avec le nouveau Ministre libanais de « l'Intérieur et des Municipalités » M. Marwan CHARBEL, le 5 septembre 2011. A cette occasion, le Comité des Maires lui a remis un rapport sur les propositions des élus locaux sur le processus de décentralisation au Liban et les éléments du programme du projet concerté franco libanais.

Le Ministre a demandé au Comité des Maires Libanais de désigner 2 ou 3 membres en son sein pour intégrer la « Commission de la Décentralisation » animée par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités. Après la mise en place de la loi électorale le Ministre se penchera sur la question de la décentralisation (3-4 mois à venir) en associant les représentants des élus locaux désignés par le comité des Maires.

Les problématiques abordées lors des échanges concernent les trois niveaux de la décentralisation : la décentralisation politique, la décentralisation administrative et la décentralisation fiscale.

- **La décentralisation politique** et son corollaire indispensable de stabilité politique, concepts associés au **développement de la démocratie et sa mise en place au niveau local**. La mobilisation des citoyens à la vie locale est à la fois le levier pour la décentralisation et le garant de services publics de qualité. Comment favoriser cette mobilisation, implication des habitants ? Comment négocier une marge de manœuvre opérationnelle et décisionnelle plus importante pour les Maires libanais sans remettre en cause le pouvoir central ?

Ce débat les élus français l'ont connu et le connaissent encore. C'est bien par la négociation avec le pouvoir central que les compétences et la gestion décentralisée des services publics peuvent évoluer. Aujourd'hui ce dialogue est au cœur de l'actualité politique en France ; Depuis 48h (élections sénatoriale, basculement historique en faveur de la gauche) se posent de grandes questions sur la décentralisation, le changement intervenu au Sénat en est symptomatique.

- **la décentralisation administrative** : la décentralisation est avant tout une problématique technique. Il est nécessaire que les collectivités locales soient dotées d'agents administratifs suffisant en nombre et formés pour répondre aux exigences du service public. La chaîne décisionnelle au Liban semble trop longue et trop compliquée pour permettre aux collectivités de fonctionner correctement et de répondre aux mieux aux attentes des citoyens.

- **La décentralisation financière** : Les élus libanais ont manifesté leur volonté de réfléchir aux modalités de financement des projets de coopération. Au-delà de cet aspect technique, il a

été précisé la nécessité de réfléchir à une autonomie financière, voire fiscale des collectivités dans un processus de décentralisation. La décentralisation des compétences sans les moyens budgétaires et financiers adéquats ira à l'encontre des objectifs recherchés.

- Un débat a eu lieu sur les thématiques de la décentralisation : aménagement urbain, développement économique, eau assainissement, autant de thèmes qui seront repris dans les séminaires techniques.

Quel processus peut être envisagé pour permettre une avancée de la décentralisation au Liban ?
D'après les discussions il ressort **4 pistes de travail** à mener concomitamment :

- **Dialogue avec l'État** central sur les aspects de subsidiarité : quels sont les domaines de compétences qui doivent rester au niveau national et ceux qui pourraient être confiés aux autorités locales pour permettre une meilleure gestion des services publics ?

- **Démonstration par l'exemple** : la coopération décentralisée prend-elle toute son ampleur. Peut-on et doit-on considérer les projets de coopération décentralisée existants comme des modèles ? Au delà des projets pouvons-nous en faire des objets de recommandations à proposer à l'État ?

- **Maintien de contact**, voire développement de relations entre les réseaux de Maires libanais et d'élus locaux français. Par exemple avec l'Association des Régions de France ou l'Association des Maires de France. Cette dernière association compte 34 486 communes affiliées et 1 481 communautés de communes ; 94% de communes qui existent en France sont affiliées à l'AMF. Elle travaille sur des thématiques, sujets proposés par les maires adhérents mais aussi par les ministères et le gouvernement. Les deux associations de collectivités locales françaises se disent prêtes à accompagner les Maires libanais dans leur démarche. Les modalités restent à définir.

- **Professionnalisation de la fonction publique libanaise** : si les collectivités libanaises se voient attribuer de nouvelles compétences, il faudra des agents formés et capables d'appliquer cette décentralisation. En France la fonction publique territoriale est capitale. Une rencontre avec le CNFPT est organisée au cours de ce séjour. Détail de l'entretien ci-après.

En fin de séance, M. Jean-Michel Daclin remercie la participation de tous ; la décentralisation est un combat politique, la coopération décentralisée est un levier technique et politique.

Les séminaires techniques qui vont suivre (1^{er} semestre 2012) et les assises de la coopération décentralisée en septembre 2012 vont combiner les deux aspects recherchés : technique et politique.

Déjeuner offert par la Mairie de Paris (12h30-14h30)

2. Visite du Sénat, de 15h à 17h30

Les élections sénatoriales de renouvellement triennal du Sénat n'ont pas permis une discussion entre élus français et libanais. La délégation a été reçue par des administrateurs du Sénat

Les Sénateurs français impliqués au Liban ont tenu cependant à saluer la délégation des Maires libanais : M. Gaudin, Mme Kammermann et M. Goutheyron

Présentation par Mme Anne Céline Cornet, M. Edouard Denouel et M. Michel Laflandre du Sénat, des travaux du Sénat sur les questions de coopération décentralisée et de décentralisation.

Le Sénat a une double légitimité dans les questions de coopération décentralisée: c'est une assemblée qui s'intéresse à toutes les actions de politique internationale et a pour mission particulière de représenter les collectivités locales.

En 2009, le Bureau du Sénat a créé la délégation des relations internationales et défini 3 priorités :

- Le soutien à la francophonie
- La coopération décentralisée en Amérique Latine
- La coopération décentralisée au Moyen Orient.

Les orientations récentes du bureau démontrent que la coopération décentralisée reste un sujet important qui dispose de deux leviers:

1. Les groupes d'amitiés (80) : au Sénat, ces groupes ont 3 missions dont l'une d'elles est de favoriser la coopération interparlementaire ; M. Godshian, secrétaire exécutif du groupe interparlementaire d'amitié France Liban explique le fonctionnement des groupes d'amitié

2. Le pouvoir législatif : le Sénat peut intervenir pour faire évoluer les lois, voire pour en proposer :par exemple la loi Oudin (eau et Solidarité) et la Loi Thiollier lois du nom des sénateurs qui les ont proposées.

En tant qu'assemblée parlementaire, son intervention en matière de coopération décentralisée n'est pas directe. Le Sénat n'organise pas d'opérations de coopération décentralisée car celles-ci relèvent des collectivités En revanche le Sénat peut par l'intermédiaire de ses sénateurs permettre un dialogue avec les instances nationales libanaises et donc être associé aux démarches engagées et pourquoi pas participer aux assises de la coopération décentralisée de septembre 2012.

M. Godshian organise une visite du Sénat et un pot d'amitié est offert.

S.E.M Boutros Assaker a reçu la délégation à l'ambassade du Liban en France (18h-19h)

3. Région Ile de France (19h30-21h30)

Réunion présidée par M. Jean-Paul HUCHON , Président de la Région Ile-de-France, M. Philippe KALTENBACH, vice-président, chargé des affaires internationales et européennes

Le Président présente les axes de coopération avec la Ville de Beyrouth et réaffirme le soutien de la Région Ile de France au projet concerté, soutien des élus libanais dans le long et difficile processus de décentralisation engagé.

Après la rencontre, un pot d'amitié offert par la Région Ile de France

Journée du mercredi 28 septembre

4. Réunion au MAEE, de 9h30 à 12h

Réunion présidée par M. Jean-Michel DESPAX, Délégué à l'action extérieure des collectivités

locales (DAECT) au MAEE,

Les objectifs de cette rencontre étaient :

- Présentation de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français (MAEE)
- Définition et validation des thématiques des séminaires techniques prévus au cours du 1^{er} semestre 2012
- Définition des objectifs et mode de préparation des assises de la coopération décentralisée de septembre 2012.

M. Jean-Michel Despax présente **la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)**, et ses 3 missions :

1. Observatoire : Atlas de la coopération décentralisée qui recense l'ensemble des projets de coopération décentralisée portés par les collectivités locales
2. Soutien aux projets, appels à projets. La DAECT a développé avec les pays émergents des appels à projets en mettant en place parfois des fonds communs ; un appel à projet en faveur de la méditerranée et un appel à projet plus spécifique à destination des pays de la rive sud de la méditerranée avec le PNUD sur la réduction de la facture numérique
3. Mobilisation d'experts au sein des collectivités locales à travers le Pacte 2, dans le cadre de la commission nationale de la coopération décentralisée

M. Jean-Michel Daclin remercie M. Despax et rappelle **les éléments du programme concerté** :

- 10 collectivités territoriales françaises impliquées : Lyon-Grand Lyon (Chef de file), Eybens, Marseille, Nice, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Paris, Conseil Général Territoire de Belfort, Conseil Régional Ile de France, Conseil Régional Rhône-Alpes, aux côtés du Comité des Maires Libanais

- Financement du MAEE à hauteur de 60 000 euros sur 3 ans (2010-2012) et de 75 000 euros des collectivités partenaires sur un budget prévisionnel de plus de 300 000 (valorisation du temps de travail compris)

- 2 axes au projet : un axe de communication et de lobbying politique, dans lequel s'inscrit la visite des maires libanais à Paris et un axe technique avec l'organisation de 2 séminaires techniques dont il faut déterminer les thématiques, le calendrier et la méthodologie de préparation. Les assises de la coopération décentralisée seront le point d'orgue politique de cette mobilisation.

M. Bilal HAMAD, Maire de Beyrouth insiste sur la nécessité de passer de la phase de discussion, à celle des propositions concrètes. Les séminaires techniques doivent donner des éléments concrets aux élus locaux libanais pour leur permettre un débat avec les élus nationaux et entamer un lobbying encore plus actif.

M. Béchir Odeimi présente le principe des séminaires : démontrer à partir d'exemple concrets de coopération la plus valeur de la gestion décentralisée de services publics et ainsi définir des préconisations qui permettront aux élus locaux libanais une négociation avec l'État central selon un principe de subsidiarité.

Les débats sont ouverts sur les thématiques des séminaires techniques :

En préambule

- Une attention particulière concernant la sémantique : il s'agit de trouver les bons arguments pour permettre le dialogue avec l'État libanais et non d'effrayer le pouvoir central. Les notions « d'expérimentation » et de « soulagement de l'Etat de certaines de ses fonctions » peuvent être désamorcer des blocages.

- Quid du développement durable : on préférera le thème environnement
- Quid de la culture : cet aspect sera traité par ailleurs via le réseau des villes historiques et archéologiques
- Quid thématique sanitaire et services hospitaliers qui sont des axes de coopération bi latéral ? le programme concerté est une première expérimentation, qui pourra par la suite permettre la prise en charge de nouvelles thématiques (après 2012).

Les thèmes, dates et collectivités pressenties pour les deux séminaires sont :

1^{er} séminaire (28 et 29 mars 2012) :

- **services à la population** (Ormesson-sur-Marne et Nogent-sur-Marne)
- **social** (et notamment comment sont gérés les CCAS en France) (*le CG Hauts-de-Seine et Région Rhône Alpes*)
- **formation** (communauté urbaine de Nice, CNFPT)
- **développement économique local** (Lyon / Tripoli)

2^{ème} séminaire (fin juin 2012) :

- **schéma directeur de l'aménagement du territoire** (urbanisme) (*RIF*)
- **assainissement** (*SIAAP* et Nogent-sur-Marne), **transport** (*RIF* / Beyrouth) et **déchets/environnement/ Changement climatique** (Perpignan / Zahlé)

La méthodologie de travail sera proposée lors du groupe pays Liban du 12 octobre qui se tiendra à Marseille.

Les assises de la coopération décentralisée franco-libanaise, doivent

- Tirer les enseignements des séminaires et plus globalement du programme concerté
- Favoriser la rédaction d'un plaidoyer qui serait porté par les parlementaires français auprès des parlementaires libanais sur la reconnaissance du rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des services publics
- Ouvrir le dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux, nationaux.... Dialogue qui aura été préalablement préparé. Par exemple, il n'existe pas de fonds commun (France-Liban) pour le soutien des projets de coopération. Il pourrait être intéressant de réfléchir en amont et de proposer au moment des assises la création d'un tel fond ou du moins l'engagement des démarches pour la création d'un tel fonds (Exemple du PAD Maroc).

La méthodologie de préparation des assises devra :

- essayer de développer des partenariats franco-libanais
- s'appuyer sur des outils de suivi et de mobilisation simples et réactifs
- définir un principe de gouvernance opérationnel
- utiliser tous les temps de rencontres internationaux pour réserver un temps de travail sur la préparation des assises.

M. Hamad a conclu cette réunion en invitant l'assemblée à utiliser ces assises comme une plateforme pour exprimer les objectifs et besoins des collectivités libanaises. Il est attendu de ces assises de démontrer de la nécessité de la décentralisation au Liban pour permettre le développement du Pays.

Déjeuner offert par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (12h30-14h00)

5. Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) (15h-17h)

Réunion présidée par M. DELUGA, Président du CNFPT, étaient présents pour le CNFPT M. Goubin directeur de Cabinet du Président, Mme Marie Christine Rousseau responsable de la mission des coopérations internationales, M. Andreas Korb chef de projet mission coopérations internationales

Le CNFPT a été créé en 1983, après la 1^{ère} loi de décentralisation en France.

2300 agents travaillent pour le CNFPT dans 70 centres à la formation de 1 800 000 fonctionnaires territoriaux de métropole et d'outre mer pour le compte de 47 000 employeurs dont 36 000 communes.

Les formations proposées sont de différentes natures :

- Après réussite d'un concours sur les droits et devoirs d'un fonctionnaire,
- Pour une réorientation professionnelle
- Pour une formation tout au long de la carrière : remise à jour des connaissances....

Le CNFPT est géré par un conseil d'administration paritaire, constitué à part égale par des représentants des employeurs et des représentants des agents et de leurs syndicats.

Le budget de la structure est d'environ 350 000 000 Euros, avec pour recette majeure une cotisation de chaque collectivité (entre 0.9 et 1% de la masse salariale). Le CNFPT développe par ailleurs des formations spécifiques ou participe à des projets qui lui permettent de développer d'autres sources de financement, restant tout de même marginale.

La formation des élus n'est pas assurée par le CNFPT.

Le CNFPT, la décentralisation et la coopération décentralisée :

Chaque acte de décentralisation nécessite des formations d'agents territoriaux. La réussite de la décentralisation en France est largement due à l'investissement sur les « forces vives » qui vont porter de façon opérationnelle la décentralisation, à savoir les agents territoriaux.

Le CNFPT est capable de proposer des formations types, dispensées sur l'ensemble des centres de formations, et également des formations à la demande des employeurs.

Le CNFPT n'a pas mission de développer des coopérations à l'étranger, en revanche via des conventions avec le MAEE, il a redéfini ses territoires possibles d'intervention : les pays du sud francophone et les pays de la Méditerranée.

Le CNFPT se dit prêt à accompagner les Maires libanais dans leur réflexion sur l'organisation de formation pour les agents territoriaux libanais en proposant

- D'accueillir une délégation de Maires libanais, d'agents territoriaux et nationaux libanais dans leur centre de formation
- De conseiller sur les processus de formation
- D'accompagner à la définition de référentiels métiers

Le Président demande que le CNFPT soit tenu au courant des suites des démarches et réfléchi à l'implication du CNFPT dans la préparation des séminaires techniques et des assises.

6. Pavillon de l'Arsenal (18h-20h)

A l'issue de cette mission des Maires libanais à Paris, la Ville de Paris a convié l'ensemble de la délégation et des représentants des villes impliquées dans le programme concerté Liban à se joindre à une soirée Paris-Beyrouth au Pavillon de l'Arsenal.

A cette occasion, M. Pierre Schapira, Adjoint aux Relations internationales, aux Affaires européennes et à la Francophonie de la ville de Paris et M. Bilal Hamad, Maire de Beyrouth, se sont réjouis des liens profonds qui unissent les deux villes et des réalisations communes dans le cadre de ce partenariat.

Youssef Haidar, architecte, a présenté le projet *BeitBeirut*, transformation de la «Maison Jaune », témoin de l'histoire du Liban, située sur l'ancienne ligne de démarcation, en centre culturel consacré à la mémoire de la ville.

En écho, le livre *Agatha de Beyrouth* (éditions Cambourakis), publié après l'événement littéraire "Paris-Beyrouth en toutes lettres" d'avril 2010, a été présenté et dédié par les auteurs, Jacques JOUET et Zeina ABIRACHED.

Cet événement a rassemblé quelques 250 personnes.